

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

### La SARL DERNIER-ETAGE.FR

Siège social : 19, rue de la liberté, 06000 NICE  
Tél. 04 93 96 96 96 - Fax 04 93 96 96 97

SARL au capital de 7500 €, société de transaction et de gestion immobilière, N° SIRET : 492 897 087 00028 RCS NICE. Agence immobilière : code NAF 6831Z. Titulaire de la carte professionnelle n° 10791, délivrée par la préfecture des Alpes Maritimes, portant les mentions « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière », garanties par la Caisse de Garantie de l'Immobilier FNAIM 89 rue La Boétie, 75008 PARIS, sous le n° 29244 pour un montant de 120 000 € pour l'activité transaction immobilière, 120 000 € pour l'activité gestion immobilière, titulaire du compte spécial n° 020257203 (article 55 du décret du 20 juillet 1972), ouvert auprès de la banque CCM NICE BAIE DES ANGES, 06200 Nice,  
Concepteur et propriétaire du Site Internet <http://www.dernier-etage.fr/>

Représentée par Monsieur Nicolas RENOUF son représentant légal actuellement en fonctions et en qualité de Gérant domicilié au dit siège

**Ci-après désignée : « le concepteur » d'une part**

**ET**

**L'utilisateur du Site <http://www.dernier-etage.fr/>, en qualité de professionnel de l'immobilier client du concepteur**, pour s'être identifié par le formulaire complété directement en ligne sur le Site, dans l'espace annonceur, et pour avoir acquitté le paiement complet de la prestation de service, objet du présent contrat.

**Ci-après désigné : « l'annonceur » d'autre part.**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

## ARTICLE 1 – PREAMBULE

La souscription aux offres du concepteur par l'annonceur est subordonnée à son acceptation expresse et sans réserve, des présentes conditions générales de vente, des conditions générales d'utilisation et de diffusion ainsi que des mentions légales par ailleurs énoncées aux chapitres qui leurs sont consacrées sur le Site. Pour les avoir acceptées, l'annonceur reconnaît naturellement avoir lu et compris l'intégralité des conditions et mentions sus visées.

En plus de ce qui précède, dans son propre intérêt et plus largement dans l'intérêt général, le concepteur attire particulièrement l'attention de l'annonceur sur l'obligation formelle qui lui est faite de se conformer en tous points aux recommandations, conseils, obligations et restrictions de toutes natures qui lui sont spécialement énoncées dans les conditions générales d'utilisation et de diffusion du Site. Le non-respect de cette obligation exposerait son auteur à devoir en assumer l'entière responsabilité et ses conséquences à l'égard du concepteur et des tiers.

Afin que l'annonceur confirme résolument son acceptation de tout ce qui est précisé dans ce présent Article 1- Préambule, il est invité par le concepteur à la matérialiser en ligne par sa signature électronique. Celle-ci est concrétisée par un double clic d'activation appliqué de son plein gré sur le bouton « j'accepte » dans l'espace annonceur du Site. Cette procédure d'acceptation lui est soumise volontairement avant toute opération de paiement, que l'annonceur peut réaliser en règlement du service qu'il achète. L'annonceur reste donc libre de refuser d'opérer son double clic d'activation et dans ce cas précis se dispense de sa signature électronique, exprimant ainsi qu'il n'accepte pas l'ensemble des conditions requises et de fait, renonce à pouvoir utiliser les services payants du Site. Aucun paiement ne pourra lui être réclamé par le concepteur qui le considère libre de tout engagement envers lui, à l'exception du respect des autres règles et conditions auxquelles il resterait soumis comme simple utilisateur du Site.

Seul l'annonceur, peut déclencher lui-même en ligne, au cours de sa connexion sur le Site, le paiement électronique à distance, effectif et sécurisé, du prix du service acheté au concepteur. La demande de règlement n'intervient qu'en ultime saisie du formulaire complet et préalablement rempli en intégralité par l'annonceur. Autrement dit, tant que le paiement électronique à distance n'est pas effectivement déclenché par l'annonceur, le service correspondant n'est toujours pas acheté au concepteur et sa fourniture demeure irréalisable, libérant réciproquement les deux parties.

L'annonceur qui donne son accord à tout ce qui précède le prouve formellement non seulement par son double clic d'activation précédemment décrit mais aussi par le déclenchement de son paiement en ligne. Accomplir ce processus d'opérations successives en constitue la preuve et vaut date certaine.

Le fait que le concepteur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions sus énoncées dans ce présent Article 1, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## **ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT ET DEFINITIONS**

### 2.1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de proposer à l'annonceur de diffuser des annonces immobilières par l'intermédiaire du Site du concepteur, au moyen d'un contrat d'accès payant, à un droit d'utilisation finale d'applications et de logiciels en ligne, droit non exclusif et non transmissible.

### 2.2. Responsabilités

Le concepteur est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que celles-ci soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de service, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, le concepteur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

### 2.3 Durée du contrat

Les conditions générales de vente sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens et services souscrits par l'annonceur en toute connaissance de cause. Le contrat prend effet au premier jour de la réception du règlement complet associé à sa commande.

### 2.4 Définitions

#### Page d'accueil du Site :

Première page du Site qui apparaît à l'écran de l'ordinateur lors de la connexion de l'internaute.

#### Espace Commun de Diffusion des annonces : ECD

L'ECD est l'ensemble des pages internet du Site sur lesquelles figurent les annonces immobilières visibles par les utilisateurs en ligne et accessibles à partir de la page d'accueil.

#### Espace Annonceur :

Espace dont l'accès en ligne depuis la page d'accueil du Site, est strictement réservé aux professionnels de l'immobilier et clients du concepteur, au sein duquel ils gèrent de manière autonome leur compte client respectif en tant qu'espace privé.

#### Compte client et espace privé :

Chaque annonceur dispose d'un compte client individuel dont l'accès est sécurisé par un identifiant personnel et un mot de passe. Dans cet espace privé, l'annonceur dispose de l'ensemble des services et informations pour gérer en ligne et de manière autonome tout son fonctionnement (tarifs en vigueur, conditions générales de ventes, profil, commande, paiement, facturation, création/modification de l'annonce et/ou du profil, fichier des annonces en cours ou archivées...)

Dans son espace privé l'annonceur crée et archive son annonce. Il est possible d'archiver autant d'annonces que désirées pour une durée illimitée. Un compte client peut rester inactif au gré de son titulaire sans perdre pour autant les données archivées dans son espace privé, qu'il récupère en totalité dès qu'il le réactive.

### Durée de diffusion :

La durée de diffusion d'une annonce est calculée par le nombre de jours de sa diffusion en ligne sans aucune discontinuité du premier jour au dernier jour.

## **ARTICLE 3 – UTILISATION DE L'ESPACE ANNONCEUR**

### 3.1 Accès à l'espace annonceur.

A partir de la page d'accueil du Site, l'annonceur se rend directement à l'Espace Annonceur, en apposant un clic indifféremment sur le bouton « Espace Annonceurs » ou sur le bouton « Passez une annonce »

Cet espace strictement réservé aux clients annonceurs du concepteur, nécessite pour y accéder, un identifiant et un mot de passe qui sont générés lors de la création du compte client.

### 3.2 Transparence tarifaire

En premier lieu, dans un souci de transparence, avant même que l'annonceur ne commence la saisie de ses coordonnées et de son annonce dans l'espace approprié du Site, les tarifs en vigueur du service lui sont préalablement soumis.

### 3.3 Demande préalable de création d'un nouveau compte client

La toute première fois que l'annonceur souhaite diffuser une annonce sur le Site, il doit préalablement se faire connaître du concepteur. Avant de passer sa première commande, obligation lui est faite d'établir directement en ligne, sa demande de création d'un nouveau compte client. Pour se faire, il procède à la saisie de ses coordonnées et de sa première annonce, au moyen du formulaire en ligne « ajout d'un bien », qu'il renseigne en totalité.

A réception de la demande de création de tout nouveau compte client, le concepteur procède aux vérifications d'usages concernant l'annonceur, qu'il estime fondées et utiles pour décider d'accepter ou de refuser la dite demande.

### 3.4. Confirmation de création d'un nouveau compte client

Par le paiement électronique de sa première commande en ligne, l'annonceur nouveau client confirme bien au concepteur sa demande de création de son compte client, de son identifiant et de son mot de passe, ainsi que son achat de la première commande d'annonce pour sa diffusion sur le Site.

Par courrier électronique (e-mail), l'annonceur nouveau client, reçoit du concepteur confirmation de l'accord qui lui est donné pour la création de son compte client, de son identifiant et de son mot de passe, l'informe de la diffusion de son annonce sur le Site et lui adresse sa facture acquittée.

### 3.5. Commande de l'annonce

L'annonceur accède à son compte client à l'aide de son identifiant et de son mot de passe. Depuis son espace privé, il passe commande en ligne de son annonce par la saisie des éléments à fournir dans les champs du formulaire pré rempli. Il pré visualise l'ébauche de son annonce avant qu'elle ne soit diffusée sur le Site puis choisit de la confirmer en l'état ou de la modifier par d'éventuelles corrections. Il visualise ensuite sa commande pour en vérifier la nature et son montant avant de la transmettre en ligne au concepteur.

### 3.6. Transmission et paiement en ligne de la commande

La commande et l'annonce qui en est l'objet sont transmises et définitivement confirmées par l'annonceur dès qu'il en exécute le paiement en ligne. Mais au préalable il doit d'abord accepter les conditions générales de vente en vigueur, pour avoir la possibilité d'effectuer son paiement en ligne sur le Site. En cas de refus des dites conditions par l'annonceur, ce dernier ne pourra pas accéder au Terminal de Paiement Electronique et se trouvera dans l'impossibilité de payer sa commande, qui restera nulle et non avenue.

### 3.7. Accusé réception et confirmation

Par courrier électronique qu'il adresse à l'annonceur, le concepteur accuse réception de toute commande d'annonce, confirme sa diffusion simultanée en ligne sur le Site et lui délivre la facture acquittée de son paiement électronique.

### 3.8. Facturation

En plus de son expédition à l'annonceur par courrier électronique, la facture acquittée est immédiatement disponible dans le compte du client, générée par un logiciel en ligne au sein de son espace annonceur du Site où elle demeure archivée et imprimable à volonté sur papier.

### 3.9. Contrôle

Etant donné que la diffusion en ligne de l'annonce est automatiquement exécutée sur le Site, dès réception de la commande et son paiement, le concepteur se réserve la faculté de la contrôler à tout moment. Dans l'intérêt général des utilisateurs du Site et dans l'intérêt commun des annonceurs, la volonté du concepteur est de préserver tant que faire se peut, les meilleures conditions souhaitables de présentations pratiques et esthétiques des annonces. Dans l'hypothèse où l'annonce commandée ne serait pas conforme à cet esprit, le concepteur se réserve la possibilité d'interrompre sa diffusion automatique et de la mettre en quarantaine. En pareil cas, l'auteur responsable s'en verrait informé par courrier électronique pour être invité à modifier son annonce.

### 3.10. Mot de passe

L'annonceur crée et peut changer lui-même son mot de passe d'accès à son compte client. Dans le cas où il aurait oublié ou perdu son mot de passe en vigueur, il lui suffit de s'adresser au concepteur pour pouvoir accéder à nouveau à son compte client et son espace privé.

## ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU SERVICE

### 4.1. Espace Commun de Diffusion (ECD)

L'ECD est l'ensemble des pages du Site où sont diffusées toutes les annonces immobilières que l'utilisateur internaute peut visiter.

### 4.2. Durée du Droit de Diffusion (DDD)

Le Droit de Diffusion de l'annonce est concédé à l'annonceur pour une durée irréductible et maximale de (30) trente jours. Cette durée commence à compter du premier jour de la Diffusion en ligne de l'annonce, dès qu'elle devient visible par les utilisateurs du Site dans l'Espace Commun de Diffusion, pour s'achever au trentième jour inclus au plus tard.

### 4.3. Gestion automatique de la Durée du Droit de Diffusion

Chaque annonce en cours de diffusion dans l'ECD, est également affichée et disponible dans l'espace privé de son annonceur, avec un compteur journalier à rebours qui l'informe en permanence et en temps réel, du nombre de jours restant avant l'expiration automatique de sa diffusion. Toute annonce retirée automatiquement de la diffusion dans l'ECD est conservée en quarantaine dans l'espace privé de son annonceur.

L'annonceur qui le souhaite, peut prolonger ou renouveler la durée du droit de diffusion d'une annonce, pour une nouvelle période irréductible de trente (30) jours maximum. Selon la formule de service que l'annonceur a choisi lors de sa commande il doit :

- Soit confirmer au concepteur le prolongement de la durée par un simple clic d'activation depuis son espace privé.
- Ou procéder au nouveau paiement en ligne qui lui renouvelle automatiquement la durée comme prévue.

Cette opération peut intervenir à tout moment que l'annonce soit toujours en cours de diffusion dans l'ECD ou déjà mise en quarantaine dans l'espace privé.

En plus du décompte des jours à rebours, pour faciliter au mieux la gestion de la DDD par l'annonceur, le concepteur lui adresse automatiquement deux courriers électroniques d'alertes successives, pour l'informer du nombre de jours restant avant son expiration et le retrait de l'annonce de l'ECD. L'annonceur dispose ainsi à deux reprises, d'un temps de réactivité suffisant pour lui permettre d'éviter, toute interruption automatique de diffusion qui serait contraire à sa volonté.

#### 4.4. Nombre d'annonces en ligne au choix de l'annonceur

Deux formules de service sont disponibles pour l'annonceur à leurs prix respectifs :

- **la Formule Unique, à paiement unique.** Elle propose l'achat du droit de diffusion, pour une durée unique et irréductible de (30) trente jours maximum et limité à une seule annonce. L'annonceur achète et paie au coup par coup et à l'unité un droit de diffusion d'une annonce pour (30) jours de diffusion. Il peut acheter successivement autant de droits de diffusion qu'il le souhaite pour diffuser autant d'annonces qu'il le désire, au fur et à mesure de ses besoins et qu'il continue de payer au coup par coup.
- **la Formule Illimitée, à paiement récurrent.** Elle propose l'achat du droit de diffusion pendant une durée illimitée, d'un nombre illimité d'annonces. Le processus est le suivant : la durée illimitée de diffusion est fractionnée et payable par périodes irréductibles de (30) trente jour maximum. Pour un nombre illimité d'annonces, l'annonceur achète un droit de diffusion d'une durée pérenne mais séquentielle, par périodes immuables et irréductibles de (30) trente jours maximum et renouvelables automatiquement. Son paiement électronique en ligne est renouvelé automatiquement chaque premier jour de nouvelle période, soit tous les mois.

L'annonceur peut résilier à tout moment sa souscription à la formule illimitée, avec un préavis d'un mois minimum à respecter et qu'il doit adresser au concepteur par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans les deux formules, la mise à jour, la modification ou le remplacement d'une annonce en cours de diffusion par l'annonceur, sont possibles à tout moment et gratuitement.

## ARTICLE 5 – TARIFS

### 5.1. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros sur la base des tarifs en vigueur au moment de la création de l'annonce, sous réserve d'éventuelles erreurs de saisie ou de modification de taux de TVA. Les prix indiqués sont exprimés en euros hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Les prix affichés sur le Site dans l'espace annonceur, au chapitre Tarifs, incluent la TVA française de 19.60%.

En cas de divergence et quelle qu'en soit la raison, entre le tarif indiqué lors de la commande du service et le tarif en vigueur sur le Site, ce dernier prévaudra. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

### 5.2. Modifications de prix

Les prix des services du Site peuvent être à tout moment modifiés par le concepteur en raison de la survenance d'éléments extérieurs. Cette modification sera mise en ligne et portée à la connaissance de l'annonceur avant toute commande.

Le concepteur se réserve la faculté de réajuster ses tarifs lors de l'achat ou du renouvellement par l'annonceur du droit de diffusion, notamment en fonctions des éventuelles variations imposées par son propre hébergeur, des parités monétaires ou des taxes supplémentaires, ou de toute modification de politique tarifaire pratiquée par le concepteur. Le Site indique à tout moment les tarifs en vigueur et le client annonceur est seul responsable du suivi des tarifs pratiqués.

## ARTICLE 6 – MODE ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

### 6.1. Mode de paiement

L'annonceur paie en toute sécurité sa commande en ligne par carte bancaire au moyen du Terminal de Paiement Electronique Internet (TPE) mis à sa disposition sur le Site.

### 6.2. Conditions de paiement

Selon la formule souscrite par l'annonceur, les conditions de paiement sont les suivantes :

- La Formule Unique se paie immédiatement à la souscription.
- La Formule Illimitée fait l'objet d'un premier paiement immédiat à la souscription et correspond au règlement de la première période de diffusion. Sauf dénonciation et/ou résiliation, chaque nouvelle période successive de diffusion de trente jours est reconduite tacitement par son paiement automatiquement dit « récurrent » qui est exigible et réglable au premier jour du renouvellement.

Chaque paiement qu'il soit unique ou récurrent fait l'objet d'une facturation.

Dès qu'une annonce est diffusée sur le Site son règlement reste acquis au concepteur même si celle-ci est retirée avant la fin de la durée de diffusion initialement prévue.

### 6.3 Non paiement ou défaut de paiement

Le système de gestion sécurisé et automatisé des paiements exigés à la souscription, implique qu'en cas de non paiement par l'annonceur, quel qu'en soit la raison, la cession du droit de diffusion est rendue techniquement impossible. De fait, la commande est nulle et non avenue et le concepteur est dégagé de toute obligation et responsabilité envers l'annonceur.

## ARTICLE 7 – RUPTURE DU CONTRAT

Dès la souscription du droit de diffusion, l'annonceur peut lui-même à tout moment, retirer l'annonce de l'ECD du Site. Dans ce cas, elle demeure en quarantaine dans l'espace privé de son compte client toujours ouvert. Cette opération ne constitue pas une rupture du contrat ni une clôture de compte client. Tant que la durée de diffusion n'est pas expirée, l'annonceur peut réintégrer son annonce dans l'ECD ou la remplacer par une autre de son choix.

Le contrat par lequel le concepteur concède à l'annonceur un droit de diffusion d'annonces immobilières peut être dénoncé dans les cas et aux conditions ci-dessous :

### 7.1 Du fait de l'annonceur en Formule Unique

La Formule Unique veut que le contrat ne soit pas renouvelable automatiquement. En revanche chaque renouvellement de période, engage à nouveau le souscripteur par un même nouveau contrat aux mêmes nouvelles conditions en vigueur.

Quand l'annonceur est engagé par contrat selon la Formule Unique, pour une durée irréductible de (30) trente jours maximum, la résiliation automatique du contrat intervient de plein droit, comme initialement prévue, au lendemain du trentième (30ème) jour, sans que l'annonceur ait à en faire la demande. Toutefois, à tout moment l'annonceur peut résilier son contrat par anticipation et sans préavis en adressant sa demande au concepteur par lettre recommandée avec avis de réception. Toute période de diffusion commencée qui est interrompue avant son échéance initialement prévue reste intégralement due pour sa durée totale.

### 7.2 Du fait de l'annonceur en Formule Illimitée

L'annonceur a la faculté de résilier son contrat à tout moment, après une période incompressible de trente (30) jours, et en respectant un préavis d'un mois. Il doit expressément adresser sa demande de résiliation au concepteur par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute période de diffusion commencée qui est interrompue avant son échéance initialement prévue reste intégralement due pour sa durée totale.

### 7.3 Du fait du concepteur.

Le présent contrat pourra par anticipation, être résilié immédiatement et de plein droit par le concepteur, si l'annonceur ne met pas fin à la violation de l'une quelconque des dispositions prévues aux articles du présent contrat ainsi qu'aux conditions générales d'utilisation et de diffusion et aux mentions légales par ailleurs énoncées sur le Site, dans un délai de (30) trente jours après mise en demeure par le concepteur de remédier au manquement en cause, restée sans effet.

La résiliation prendra effet à compter de l'envoi par le concepteur d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## 7.4 Absence de remboursement au prorata temporis

L'ensemble du fonctionnement du Site est intégralement automatisé. La durée irréductible de diffusion est déjà obligatoirement payée à son premier jour, est son expiration est effective au 30<sup>ème</sup> jour. En cas d'interruption ou de résiliation de la durée de diffusion de l'annonce avant son expiration initialement prévue, l'éventuelle durée de diffusion restante et non utilisée par l'annonceur, ne peut faire l'objet d'aucun remboursement de la part du concepteur. Ni au prorata temporis, ni partiel ou total.

## ARTICLE 8 – CLOTURE DU COMPTE CLIENT

La suppression temporaire ou définitive, l'expiration ou la résiliation de la durée de diffusion n'entraînent pas la clôture du compte client de l'annonceur. Ce dernier peut néanmoins exiger que son compte client soit clôturé et son espace privé annulé et vidé de tout son contenu. Il doit en faire expressément la demande au concepteur par lettre recommandée avec avis de réception. Cette demande peut être concomitante ou postérieure à toute demande de résiliation de contrat. La mise à disposition et la jouissance d'un espace privé et d'un compte client sont accordées au client annonceur, sans aucun supplément du prix payé à la souscription initiale du premier contrat. Donc en cas de clôture de ces services gratuits le concepteur ne pourrait être tenu à remboursement ou indemnisation.

## ARTICLE 9 – OFFRE DE BIENVENUE

### 9.1- OBJET

Le concepteur offre à tout nouveau client annonceur, à titre d'essai gratuit et sans engagement, la possibilité de diffuser un nombre illimité d'annonces immobilières sur le site [www.dernier-etage.fr](http://www.dernier-etage.fr), pendant une durée maximum de trois (3) mois, non renouvelable. Le concepteur se réserve le droit de suspendre ou de supprimer la présente offre, à tout moment et sans préavis, sans qu'il soit obligé envers tout bénéficiaire à se justifier et/ou à l'indemniser à quelque titre que ce soit.

### 9.2 – DEFINITIONS

#### 9.2.1. Nouveau client :

Tout nouvel annonceur non titulaire d'un compte client délivré par le concepteur.

#### 9.2.2. Essai :

Faculté pour le nouveau client, d'essayer gratuitement et sans engagement de sa part, le service de diffusion d'annonces immobilières que le concepteur du Site met à sa disposition.

#### 9.2.3. Nombre d'annonces :

Il faut entendre par un nombre illimité d'annonces immobilières autant d'annonces que le nouveau client désire diffuser sur le Site du concepteur. Cependant le nouveau client s'interdit de diffuser plus d'une annonce immobilière à la fois pour un même bien immobilier. Le non respect de cette interdiction l'exposerait à son exclusion immédiate du Site.

#### 9.2.4. Durée maximum :

La durée maximum de diffusion gratuite est de trois mois consécutifs non renouvelable. La durée de diffusion d'une annonce est gérée automatiquement par un logiciel du Site, qui la décompte par période de trente (30) jours consécutifs.

Dans l'espace privé de l'annonceur, un compte à rebours automatique affiche en temps réel, le nombre de jours de diffusion de l'annonce restant à courir avant extinction automatique au trentième jour (30).

Pour prolonger la durée de diffusion d'une nouvelle période gratuite de (30) trente jours, l'annonceur doit simplement en confirmer l'intention auprès du concepteur qui, par courrier électronique l'aura préalablement invité à le faire. Cette prolongation ne pourra intervenir gratuitement que deux (2) fois consécutives.

### 9.3 – CONTRAT

Avant que le nouveau client annonceur puisse, sans engagement et à titre d'essai gratuit, bénéficier du service proposé par le concepteur, obligation lui est faite de se soumettre préalablement sur le Site, aux conditions générales de vente, aux conditions générales d'utilisation et de diffusion ainsi qu'aux mentions légales. Le nouveau client reconnaît les avoir lues, comprises et acceptées expressément et sans réserve dès lors qu'il souscrit librement et gratuitement au service proposé.

La diffusion de la première annonce vaut contrat d'engagement mutuel entre le concepteur et le nouveau client annonceur.

### 9.4 – PARTICULARITE

La gratuité de la présente offre implique que le nouveau client annonceur n'effectue aucun paiement en ligne. Il n'utilise donc pas le terminal de paiement électronique. Cette situation particulière veut qu'il ne soit pas soumis à la seconde confirmation, par le paiement, de son acceptation de l'ensemble des règles et conditions telles que prévues à l'article 1 des conditions générales de vente du Site.

Pour autant, exception faite de cette particularité, le nouveau client reste donc contractuellement soumis à l'ensemble des devoirs et obligations énoncés sur le Site.

### 9.5 – RESILIATION

Au cours de la période d'essai gratuit, le nouveau client reste libre de mettre fin sans délai et sans préavis à la diffusion de toute annonce sur le Site.

### 9.6 – FIN DE L'OFFRE

A l'expiration de la durée maximale de la présente offre, s'il le désire, le nouveau client peut confirmer au concepteur, son intention de maintenir ouvert son compte client dans son espace privé sur le Site. L'annonceur reconnaît alors ne plus pouvoir bénéficier des avantages de la présente offre et devient, au sens des conditions générales de vente du Site, un client annonceur tel qu'il y est défini. Il confirme alors son nouveau statut au concepteur, par un premier paiement effectif en ligne au moyen du terminal de paiement électronique du Site.

## **ARTICLE 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LOI APPLICABLE**

Si l'une des clauses ou conditions des présentes était reconnue nulle au regard de la législation en vigueur, ou de tiers qui s'en prévaleraient, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

Toutes contestations qui pourraient survenir au sujet de la validité, de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des présentes quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. A défaut d'y parvenir dans un délai de trois (3) mois, les tribunaux de Nice seront seuls compétents même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête.

Les présentes sont soumises au droit français, qui détermine, au cas par cas, la loi applicable. En l'absence de toute disposition impérative contraire ou en présence d'un choix dans la détermination de la loi applicable, la loi française sera appliquée.